Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260505-20260505_DELI10-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 10
Votants 10

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 05 mai,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., ROUXEL R., MAITRALAIN F., SAMSON J., CADE A., TULASNE E., LE DOUJET C.

SECRETAIRE : BREXEL J.

20260505 – DELIB10 : DEGAT DES EAUX RESIDENCE DU PRESBYTERE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un dégât des eaux s'est produit dans l'appartement n° 2 de la Résidence du Presbytère, loué par Mr DANIEL Alban et Mme LOMINE Océane.

Ce sinistre, qui a été déclaré à l'assurance de la commune, a endommagé la machine à laver des locataires. Le montant de la réparation est de 29,15 €.

Madame le Maire propose de prendre directement en charge le remboursement de cette somme aux locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- le remboursement de la réparation de la machine à laver pour 29,15 € aux locataires,
- de clore le dossier d'assurance.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Rose-Marie DANIEL

